

# 9. Créer des partenariats

Pour développer l'accessibilité, il est important de créer des partenariats, c'est-à-dire de travailler avec d'autres organismes, comme des associations ou des structures spécialisées par exemple.

Cela permet de créer du lien avec des personnes en situation de handicap et/ou avec les professionnels qui les aident.

Cela permet aussi, d'informer des personnes qui ne viennent pas encore à la bibliothèque.



## Comment faire ?

Contactez un organisme pour lui parler de ce que vous proposez, ou de ce que vous aimeriez proposer, pour les personnes en situation de handicap. Si vous avez un projet, pensez à bien **définir des objectifs et des moyens clairs** : que veut-on faire ? Pour qui ? Comment ? Avec quel budget ?

Dans la fiche « [9.2. Les partenariats dans le Puy-de-Dôme](#) », nous vous proposons une liste des structures locales que vous pouvez contacter.

Dans la fiche « [9.3. Les partenariats en dehors du Puy-de-Dôme](#) », nous vous proposons une liste de structures dans toute la France, que vous pouvez aussi contacter : certains peuvent se déplacer, ou bien vous accompagner à distance.

Vous pouvez aussi trouver de nombreuses ressources sur leur site web.





## Pourquoi est-ce utile ?

- Votre partenaire peut **informer les personnes en situation de handicap** de ce que vous proposez.
- Votre partenaire peut **accompagner les personnes en situation de handicap dans votre bibliothèque**.
- Votre partenaire peut **vous aider à améliorer vos services**.
- Votre partenaire peut **vous aider à mettre en place des animations accessibles** dans votre bibliothèque. Mais votre partenaire peut aussi **venir animer une activité accessible** dans votre bibliothèque ([voir fiche « 8.1. Exemples d'animations et de partenariats »](#)).